

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 06 décembre 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	X			SERGENT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent		X		ABRAHAM Grégory	X		
CHRISTOPHE Pierre		X		BECART Delphyne	X			ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	X			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid		X		MONTOIS Daniel	X		
CASTELAIN Aurélie		X		BOUTRY Stéphane	X			GEUNS Marie-Claude	X						

*P : présent/E : absent excusé/A : absent*

**19 présents ; 4 absents excusés ;**

**Procurations A.Castelain → D.Décarpenterie ; L.Rousseau → H.Lecerf**

**Secrétaire de Séance :** BENDLEWSKI Maryline.

### → DELIBERATIONS

#### 1/ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Territorial d'animation à temps complet.

P.Laurent prend la parole et explique le mouvement du personnel :

Muriel Marchand, ATSEM, part en retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pierrette Conreur sera nommée ATSEM au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sabrina Poutrain a postulé le poste d'ATSEM (fonction) ; son contrat passe donc à 35h.

Par délibération N° 16 en date du 26 Mai 2015, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à la création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 Heures.

Pour faire face aux nouveaux besoins de la Commune, M. Le Maire propose de modifier le temps de travail de l'agent en question et de ce fait, créer au tableau des effectifs un poste d'Adjoint Territorial d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**Vote 58 /2018 : Pour à l'unanimité, soit 21**

#### 2/ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de Ramsar, soutien à la candidature du territoire des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du label international.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer une convention conformément aux instructions nationales.

De façon à poursuivre collectivement la démarche de désignation des vallées de la Scarpe et de l'Escaut comme zone humide d'importance internationale.

**Vote 59/2018 : 5 contre (D.Décarpenterie ; A.Castelain ; D.Deregnacourt ; P.Laurent ; MP Dhondt) ; 9 abstentions (C.Deregnacourt ; B.Rose ; G.Abraham ; H.Lecerf ; L.Rousseau ; D.Bécart ; C.Siros ; P.Fromont ; S.Boutry) ; 7 pour**

#### 3/ Rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos Mégille dans le domaine privé puis public communal à l'euro symbolique.

M. Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 7 Mars 2016 ayant pour objet la demande de rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos Mégille dans le domaine privé puis public communal à l'euro symbolique émanant du propriétaire.

M. Le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte et espaces verts et conformément à l'article **L141-3 Code de la voirie routière**, d'un transfert de domanialité, domaine privé communal, domaine public communal.

**Vote 60/2018 : Pour à l'unanimité, soit 21**

#### **4/ Décisions modificatives budgétaires N° 5 : Travaux en régie pour les chantiers : construction mur du cimetière, aménagement d'un distributeur automatique de billets, aménagement des nouveaux services techniques**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que les règles de la comptabilité publique permettent que les dépenses liées aux travaux réalisées en régie par la collectivité pour la création d'immobilisations avec son personnel et les matériaux qu'elle achète puissent être imputées en section d'investissement.

Dans le cadre des chantiers (construction du mur du cimetière, aménagement d'un distributeur automatique de billets, aménagement des nouveaux services techniques) des travaux ont été réalisés directement par les services techniques.

Afin de pouvoir basculer ces dépenses en investissement et prétendre ainsi au remboursement de la TVA, M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, sur la base du tableau ci-après :

##### **Construction mur du cimetière**

<b>Tiers</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Envain Matériaux	60633	872.63
Sous Total		872.63
Coût Personnel	6411 - 64168	6 795.39
<b>Total</b>		<b>7 668,02</b>

##### **Aménagement des nouveaux services techniques**

<b>Tiers</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Envain Matériaux	60632	3 274.04
Leroy Merlin	6068	3 230.29
Wacquier et Cie	6068	1 830.84
Wacquier et Cie	60633	17.85
CGED	6068	93.48
CGED	60632	3 040.00
Sous Total		11 486.50
Coût Personnel	6411	11 837.68
<b>Total</b>		<b>23 324.18</b>

### Aménagement d'un distributeur automatique de billets

Tiers	Imputation	Montant
Wacquier et Cie	6068	1 426.84
Frans Bonhomme	60632	123.17
CGED	60632	48.10
Sous Total		1 598.11
Coût Personnel	6411 - 64168	4 016.04
<b>Total</b>		<b>5 614.15</b>

Au sujet de l'installation du distributeur, D. Deregnacourt précise que la convention a bien été signée avec le crédit agricole mais que le démarrage des travaux a pris du retard car le crédit agricole a d'autres chantiers plus importants en cours. Dans la convention, il était prévu que la commune engage des frais dans la réalisation de quelques travaux (tableau ci-dessus)

A l'appui de ce tableau, il est proposé également de prendre la délibération modificative suivante :

Section	N° de compte	Intitulé	Montant
		<b>DEPENSES</b>	
Investissement	Chapitre 040 Compte 2313	Opération transfert entre section Travaux régie	36 606.35
	Chapitre 021	Virement de la section de Fonctionnement	36 606.35
		<b>RECETTES</b>	
Fonctionnement	Chapitre 042 Compte 722	Opération transfert entre section Travaux en régie	36 606.35
	Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	36 606.35

**Vote 61/2018 : pour à l'unanimité soit 21**

### 5 / Décisions modificatives budgétaires N°6

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires et de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
21318	140 802.30	-2 500.00	138 302.30
2313	8 750.00	+2 500.00*	11 250.00

\*somme correspondant à l'installation des compteurs Enedis et Noréade pour les nouveaux locaux des services techniques

**Vote 62 /2018 : pour à l'unanimité soit 21**

## **6/Frais de Vente : Rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos des Près (rue des Capucines) dans le domaine privé puis public Communal à l'euro symbolique.**

M. Le Maire rappelle la délibération N° 16 du 22 Février 2016 ayant pour objet la rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos des Près (rue des Capucines) dans le domaine privé puis public Communal à l'euro symbolique émanant des propriétaires.

Les frais s'élèvent à 387,00 euros pour l'acquéreur (Commune de Coutiches) et 387,00 euros pour le vendeur (l'association syndicale libre Moulinet 09)

**Vote 63/2018 : pour à l'unanimité soit 22**

### **→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS**

❖D.Bécart : Le site internet de la commune fonctionne bien ; les pages le plus consultées dernièrement : commémoration fin première guerre mondiale, sports, loisirs, culture, location des salles...

❖H.Lecerf : La révision du PLU devrait se terminer pour le début d'année 2019.

❖O.Sergent (correspondant Défense) :Le souvenir français peut aider les écoles à faire des sorties(site dédié).Si des jeunes coutichois seraient intéressés par l'armée, ils peuvent se rapprocher du correspondant défense.

❖M.Bendlewski : Concernant le centre aéré 2019, la CCPC a décidé de changer les modalités d'inscription et de paiement (cantine obligatoire ; paiement à l'inscription).

CCAS : marché de Noël à Gand, salon de l'agriculture en février et spectacle patoisant en mai.

❖P. Laurent Suite à la demande des parents d'élèves de l'école Léon Lambert, la commission cantine se réunira le 13 décembre.Il répond également à la question de C.Siros en indiquant que la personne qui remplacera Sabrina Poutrain en mairie sera celle qui avait postulé pour le poste qu'occupe Pascale Hoffman actuellement et qui avait terminé en seconde place lors des entretiens.

❖D.Décarpenterie : Bilan très positif des festivités du 11 novembre. Noël des enfants : séance de cinéma à Templeuve suivi du goûter de Noël le 16 décembre.

M. Le Maire tenait à remercier les personnes qui ont activement participé au centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

❖G.Abraham fait remarquer le manque d'éclairage au niveau des passages piétons de la route Nationale.

❖M. Le Maire annonce que l'assainissement de la deuxième partie de la rue du Molinel se fera fin 2019 et le Bru en 2020.

❖La commission école se réunira le 20 décembre 2018 afin de discuter sur le projet de la construction de la deuxième tranche de l'école Léon Lambert.

La séance est levée à 20h20.

